



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL
Numéro du produit	MCC-SPR, MCC-SPR19A, MCC-SPR12Y
Synonymes; marques commerciales	"SPR - SUPRCLEAN Nonflammable Flux Remover"

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit d'entretien.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	MICROCARE EUROPE BVBA VEKESTRAAT 29 B11 INDUSTRIEZONE 'T SAS 1910 KAMPENHOUT, Belgium Phone +32.2.251.95.05 Fax +32.2.400.96.39 EuroSales@MicroCare.com
Fabricant	MICROCARE CORPORATION 595 John Downey Drive New Britain, CT 06051 United States of America CAGE: OATV9 Tel: +1 800-638-0125, +1 860-827-0626 Fax: +1 860-827-8105 techsupport@microcare.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	CHEMTREC France +(33)-975181407 +1 703-741-5970 (from anywhere in the world)
--------------------------	---

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Aerosol 3 - H229
Dangers pour la santé humaine	Non Classé
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

## SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

**Physicochimique** Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol et s'accumuler au fond des conteneurs. Le gaz ou les vapeurs déplacent l'oxygène disponible pour respirer (asphyxiant).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Mention d'avertissement** Attention

**Mentions de danger** H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Mentions de mise en garde** P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.  
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

**Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
RCH001a Réservé aux installations industrielles.

**Mentions de mise en garde supplémentaires** P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P405 Garder sous clef.

### 2.3. Autres dangers

Ce produit contient une substance classée PBT.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)</b>	<b>30-60%</b>
Numéro CAS: 156-60-5	Numéro CE: 205-860-2
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120093504-55-0003

**Classification**  
Flam. Liq. 2 - H225  
Acute Tox. 4 - H332  
Aquatic Chronic 3 - H412

<b>HFC-134a Tetrafluoroéthane (HFC-134a Tetrafluoroethane)</b>	<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 811-97-2	Numéro CE: 212-377-0

**Classification**  
Press. Gas (Liq.) - H280

## SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

<b>1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane)</b>	<b>10-30%</b>
Numéro CAS: 138495-42-8	Numéro CE: 420-640-8
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119446695-28-0000	
<b>Classification</b>	
Aquatic Chronic 3 - H412	
<b>ÉTHANOL (ETHANOL)</b>	<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 64-17-5	Numéro CE: 200-578-6
<b>Classification</b>	
Flam. Liq. 2 - H225	
<b>MÉTHANOL (METHANOL)</b>	<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 67-56-1	Numéro CE: 200-659-6
<b>Classification</b>	
Flam. Liq. 2 - H225	
Acute Tox. 3 - H301	
Acute Tox. 3 - H311	
Acute Tox. 3 - H331	
STOT SE 1 - H370	
<b>MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE</b>	<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 108-10-1	Numéro CE: 203-550-1
<b>Classification</b>	
Flam. Liq. 2 - H225	
Acute Tox. 4 - H332	
Eye Irrit. 2 - H319	
STOT SE 3 - H335	
<b>ACÉTATE D'ÉTHYLE (ETHYL ACETATE)</b>	<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 141-78-6	Numéro CE: 205-500-4
<b>Classification</b>	
Flam. Liq. 2 - H225	
Eye Irrit. 2 - H319	
STOT SE 3 - H336	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### Composition

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

###### Information générale

En cas de doute, consulter un médecin rapidement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

## SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical.
<b>Contact cutané</b>	Rincer à l'eau.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Protection des secouristes</b>	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Epuisement et faiblesse.
<b>Ingestion</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Contact cutané</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Contact oculaire</b>	Aucun symptôme particulier connu. Peut être légèrement irritant pour les yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Ce produit est toxique.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

## SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante.
----------------------------------	--

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.
--	--

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. Déversements mineurs: Recueillir le produit répandu. Déversements importants: Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
------------------------------	--

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

<b>Référence à d'autres sections</b>	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
--------------------------------------	--

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Précautions d'utilisations</b>	Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas réutiliser des conteneurs vides.
-----------------------------------	--

## SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages.

**Classe de stockage** Stockage de produits dangereux divers.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### ÉTHANOL (ETHANOL)

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m<sup>3</sup>

##### MÉTHANOL (METHANOL)

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 200 ppm 260 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m<sup>3</sup>

\*

##### MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 83 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 208 mg/m<sup>3</sup>

##### ACÉTATE D'ÉTHYLE (ETHYL ACETATE)

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 400 ppm 1400 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée.

#### Additional Occupational Exposure Limits

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour maîtriser l'exposition des travailleurs aux contaminants dans l'air. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

**Protection des yeux/du visage** Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.

**Protection des mains** Aucune protection des mains particulière recommandée. Éviter le contact avec la peau.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

## SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

<b>Mesures d'hygiène</b>	Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
<b>Protection respiratoire</b>	S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide limpide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Légère. Ether.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de fusion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	41°C/106°F @ 101.3 kPa
<b>Point d'éclair</b>	Le produit n'est pas inflammable.
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 14.4 %(V) Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 5.0 %(V)
<b>Autre inflammabilité</b>	Le produit n'est pas inflammable.
<b>Pression de vapeur</b>	37.9 kPa @ 20°C
<b>Densité de vapeur</b>	3.4
<b>Densité relative</b>	1.26 g/cc
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	0.3 % eau @ 20°C
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.

## SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	0.48 cP @ 20°C
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Inconnu.
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Indice de réfraction</b>	Pas d'information disponible.
<b>Taille de particules</b>	Pas d'information disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	Non applicable.
<b>Volatilité</b>	100%
<b>Concentration de saturation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température critique</b>	Pas d'information disponible.
<b>Composé organique volatile</b>	Ce produit contient au maximum 1080 g/l de COV.
<b>UDF Phrase 1</b>	Le produit n'est pas inflammable.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs toxiques.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA orale (mg/kg)** 62 912,87

##### Toxicité aiguë - cutanée



## SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

<b>Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>ETA cutanée (mg/kg)</b>	188 738,6
<b><u>Toxicité aiguë - inhalation</u></b>	
<b>Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)</b>	Acute Tox. 4 - H332 Nocif par inhalation.
<b>ETA inhalation (vapeurs mg/l)</b>	21,41
<b>ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)</b>	314,56
<b><u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u></b>	
<b>Données sur l'animal</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u></b>	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Sensibilisation respiratoire</u></b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Sensibilisation cutanée</u></b>	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u></b>	
<b>Essais de génotoxicité - in vitro</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Cancérogénicité</u></b>	
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité CIRC</b>	Contient une substance/un groupe de substances qui peut provoquer le cancer. CIRC Groupe 1 Cancérogène pour l'homme.
<b><u>Toxicité pour la reproduction</u></b>	
<b>Toxicité pour la reproduction - fertilité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction - développement</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u></b>	
<b>Exposition unique STOT un</b>	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.
<b><u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u></b>	
<b>Exposition répétée STOT rép.</b>	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.
<b><u>Danger par aspiration</u></b>	
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Information générale</b>	
	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Epuisement et faiblesse.
<b>Ingestion</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Contact cutané</b>	Aucun symptôme particulier connu.

## SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

<b>Contact oculaire</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Voie d'exposition</b>	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
<b>Organes cibles</b>	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

**Autres effets sur la santé** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

#### HFC-134a Tetrafluoroéthane (HFC-134a Tetrafluoroethane)

**Autres effets sur la santé** Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> gaz ppmV)** 567 000,0

**Espèces** Rat

**ETA inhalation (gaz ppm)** 567 000,0

**Inhalation** Les vapeurs irritent le système respiratoire. Peut provoquer la toux et des difficultés respiratoires.

**Ingestion** Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

**Contact cutané** Peut provoquer un eczéma de contact allergique. Le contact avec la forme liquide peut provoquer des engelures.

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

#### 1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoropentane)

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 5 000,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000,0

**Espèces** Rat

**ETA cutanée (mg/kg)** 5 000,0

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)** 114,0

**Espèces** Rat

## SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

ETA inhalation (vapeurs  
mg/l) 114,0

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant. Lapin

Test sur modèle de peau  
humaine Absence de données.

pH extrêmes Non applicable. Non corrosif pour la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires  
graves/irritation oculaire Non irritant. Lapin

### Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Absence de données.

### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. - Cobaye: Non sensibilisant.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in  
vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Essais de génotoxicité - in  
vivo Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

### Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Cancérogénicité CIRC Non listé.

### Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la  
reproduction - fertilité Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé. Peut provoquer la délipidation de la peau mais n'est pas irritant.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire.

Dangers chroniques et  
aigus pour la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

## ÉTHANOL (ETHANOL)

### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation  
(CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l) 20 000,0

ETA inhalation (vapeurs  
mg/l) 20 000,0

### Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 1 Cancérogène pour l'homme.

## SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

### MÉTHANOL (METHANOL)

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Acute Tox. 3 - H301 Toxique en cas d'ingestion.

**ETA orale (mg/kg)** 100,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Acute Tox. 3 - H311 Toxique par contact avec la peau.

**ETA cutanée (mg/kg)** 300,0

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Acute Tox. 3 - H331 Toxique par inhalation.

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 3,0

**ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)** 0,5

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité CIRC** Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

#### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

## SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

<b>Exposition unique STOT un</b>	STOT SE 1 - H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .
<b><u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u></b>	
<b>Exposition répétée STOT rép.</b>	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.
<b><u>Danger par aspiration</u></b>	
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Information générale</u></b>	
	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Perte de conscience. De fortes concentrations peuvent être fatales.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Peut provoquer des lésions internes sévères.
<b>Contact cutané</b>	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur.
<b>Contact oculaire</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Voie d'exposition</b>	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
<b>Organes cibles</b>	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

### MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité CIRC** CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### Informations écologiques sur les composants

##### TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

**Écotoxicité** Faible toxicité aigüe pour les organismes aquatiques.

##### 1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoropentane)

**Écotoxicité** Il est peu probable que la substance se dissolue dans l'eau en quantités suffisamment grandes pour avoir un effet toxique sur les poissons et les daphnies.

##### MÉTHANOL (METHANOL)

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Aquatic Chronic 3 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Informations écologiques sur les composants

## SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

### TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

#### toxicité aquatique aiguë

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 hours: 1350 mg/l, Poissons
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 hours: 220 mg/l, Daphnia magna

### HFC-134a Tetrafluoroéthane (HFC-134a Tetrafluoroethane)

#### toxicité aquatique aiguë

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 hours: 450 mg/l, Poissons
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 hours: 980 mg/l, Daphnia magna

### 1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoropentane)

#### toxicité aquatique aiguë

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 hours: 13.9 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CL <sub>50</sub> , 48 heures: 11.7 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 72 hours: >120 mg/l, Algues

### ÉTHANOL (ETHANOL)

#### toxicité aquatique aiguë

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 hours: >10,000 mg/l, Poissons
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 hours: 7,800 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	, 96 heures: 1000 mg/l, Algues d'eau douce

### MÉTHANOL (METHANOL)

**Toxicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### toxicité aquatique aiguë

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 hours: >100 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: >10000 mg/l, Daphnia magna

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** La dégradabilité du produit n'est pas connue.

### Informations écologiques sur les composants

#### ÉTHANOL (ETHANOL)

**Persistance et dégradabilité** Le produit devrait être biodégradable.

## SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

### MÉTHANOL (METHANOL)

**Persistence et dégradabilité** La dégradabilité du produit n'est pas connue.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

#### Informations écologiques sur les composants

##### TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation sera probablement peu significative à cause de la faible solubilité dans l'eau de ce produit.

##### HFC-134a Tetrafluoroéthane (HFC-134a Tetrafluoroethane)

**Coefficient de partage** Pow: 1.06

##### 1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-décafluoropentane (1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-decafluoropentane)

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation sera probablement peu significative à cause de la faible solubilité dans l'eau de ce produit.

**Coefficient de partage** Pow: 2.7

### ÉTHANOL (ETHANOL)

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

### MÉTHANOL (METHANOL)

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** : -0.77

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas de données disponibles.

#### Informations écologiques sur les composants

##### TRANS-1,2-DICHLOROÉTHYLÈNE (trans-1,2-DICHLOROETHYLENE)

**Mobilité** Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

### ÉTHANOL (ETHANOL)

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

### MÉTHANOL (METHANOL)

**Mobilité** Pas de données disponibles.

## SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes                      Aucun connu.

### Informations écologiques sur les composants

#### MÉTHANOL (METHANOL)

Autres effets néfastes                      Aucun connu.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale**                      Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

**Méthodes de traitement des déchets**                      Ne pas jeter les résidus à l'égout. Evacuer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus. Envisager l'incinération ou la mise en décharge seulement si le recyclage n'est pas réalisable.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (IMDG)                              1950

N° ONU (ICAO)                              1950

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (IMDG)                      UN1950 AEROSOLS, NON-FLAMMABLE, 2.2, LIMITED QUANTITY

Nom d'expédition (ICAO)                      UN1950 AEROSOLS, NON-FLAMMABLE, 2.2, LIMITED QUANTITY

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe IMDG                                  2.2 LIMITED QUANTITY

Classe/division ICAO                          2.2 LIMITED QUANTITY

Risque subsidiaire ICAO                      N/A

#### 14.4. Groupe d'emballage

Aucune information requise.

Groupe d'emballage (IMDG)                      N/A

Groupe d'emballage (ICAO)                      N/A

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin  
Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable. Aucune information requise.



## SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable. Aucune information requise.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### Inventaires

##### UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

**Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité** ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
CAS: Chemical Abstracts Service.  
ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

**Sigles et abréviations utilisés dans la classification** Acute Tox. = Toxicité aiguë  
Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

**Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008** Acute Tox. 4 - H332: : Méthode par le calcul. Aquatic Chronic 3 - H412: : Méthode par le calcul.

**Conseils de formation** Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

**Date de révision** 30/01/2019

**Révision** 55

## SPR - HEAVY DUTY FLUX REMOVER - SUPRCLEAN, AEROSOL

**Remplace la date** 30/01/2019

**Numéro de FDS** AEROSOL - SPR

**Mentions de danger dans leur intégralité**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.